

ClariDroits

Banque de jurisprudence médico-sociale et juridique V1

Comprendre les droits, les refus, les recours, les preuves attendues et les critères réellement examinés, sans jamais prédire une décision.

Garde-fou : ce document décrit une architecture et des connaissances de démonstration. Il ne constitue pas un avis juridique, ne promet aucun résultat et ne remplace pas un professionnel compétent.

Vision

Faire évoluer ClariDroits d'une IA d'aide aux démarches vers un copilote médico-social et juridique français, capable de relier analyse documentaire, preuves, impacts fonctionnels, refus, RAPO et jurisprudence contextualisée.

- Comprendre les critères étudiés selon les droits concernés.
- Identifier les preuves utiles et les preuves insuffisamment documentées.
- Expliquer les différences entre droits voisins : AAH, PCH, CMI, RQTH, invalidité CPAM, APA.
- Présenter des situations comparables avec prudence, sans prédiction ni probabilité.

Les 6 couches de connaissance

Couche	Rôle dans ClariDroits
Critères légaux officiels	Textes, critères, exclusions, seuils, notions importantes par droit.
Banque de jurisprudence	Décisions indexées par droit, limitation, preuve, motif et enseignement prudent.
Banque d'arguments prudents	Axes de formulation contrôlés, sans garantie ni conclusion définitive.
Banque RAPO	Rappel des faits, chronologie, motifs, preuves, impacts, points à faire relire.
Questions-réponses	Réponses simples aux situations fréquentes : CMI accordée mais AAH refusée, PCH refusée, RQTH et emploi.
Raisonnement explicable	Critères favorables, critères insuffisamment documentés, preuves à renforcer, avertissements visibles.

Structure d'une fiche jurisprudence

Chaque décision doit rester rattachée à une source officielle et à une note de prudence. Une décision comparable ne préjuge jamais d'un autre dossier.

```
{
  "id": "CLD-JUR-000001",
  "typeDroit": "AAH",
  "jurisdiction": "Cour d'appel",
  "dateDecision": "2024-03-12",
  "situationMedicale": ["neuropathie", "fatigue chronique"],
  "limitationsFonctionnelles": ["marche limitée", "impossibilité d'emploi durable"],
  "decisionInitiale": "Refus AAH",
  "motifRefus": ["preuves insuffisantes"],
  "preuvesDeterminantes": ["certificat spécialisé", "bilan fonctionnel"],
  "enseignement": "Importance des preuves fonctionnelles",
  "source": "Lien officiel",
  "prudence": "Cette décision ne préjuge pas d'autres dossiers."
}
```

Moteur de rapprochement prudent

ClariDroits peut indiquer que des situations comparables ont parfois été examinées selon certains critères, mais il ne doit jamais prédire l'issue d'un dossier.

- CMI accordée + AAH refusée : expliquer les différences de critères.
- RQTH accordée + emploi impossible : relier limitation fonctionnelle et preuves professionnelles.
- PCH refusée + besoin d'aide humaine : identifier les preuves souvent attendues.
- Projet de vie faible + certificat médical fort : signaler une dissonance documentaire.
- Mobilité limitée + absence de preuves transport/logement/véhicule : proposer des pièces utiles.

Ce que ClariDroits doit apprendre par droit

AAH

- restriction substantielle et durable d'accès à l'emploi
- limitations réelles
- impact quotidien et professionnel
- cohérence entre diagnostic, certificat, récit et justificatifs

PCH

- aide humaine nécessaire
- autonomie réelle
- fréquence du besoin
- rôle de l'aidant familial
- preuves de compensation concrète

CMI

- périmètre de marche
- douleur
- fatigabilité
- nécessité d'accompagnement
- difficulté d'accès aux soins, courses et transports

RQTH

- maintien dans l'emploi
- accès à l'emploi
- aménagements nécessaires
- limitations professionnelles

Invalidité CPAM, APA, AJPA, retraite

- limitation durable
- preuve médicale
- impact fonctionnel
- cohérence historique des suivis

Sortie utilisateur cible

- Droits concernés et critères à documenter.
- Preuves utiles à renforcer.
- Points faibles possibles et contradictions à clarifier.
- Arguments prudents et formulations interdites.
- Plan d'action priorisé avant dépôt, réexamen ou recours.
- Avertissements anti-surinterprétation visibles.

Formulation autorisée

Des situations comparables ont parfois été examinées selon des critères portant sur les limitations fonctionnelles réelles, la cohérence documentaire et les preuves produites. Cette information aide à comprendre les points à documenter, sans permettre de prévoir l'issue d'un dossier particulier.

Limites

- aucune promesse de droit
- aucun pourcentage de réussite
- aucune prédiction d'issue
- aucun conseil juridique définitif
- aucune base jurisprudentielle présentée comme exhaustive
- vérification humaine indispensable avant dépôt, appel ou recours